

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELLE ROSSET



2024/2025

1 rue des écoles
39200 Saint Claude
☎ : 03 84 45 74 25

Sommaire

Préambule...

Le projet pédagogique est destiné à chaque personne concernée par les enfants accueillis à l'accueil de loisirs de Rosset.

Il est le fruit d'un travail d'équipe dans l'intérêt des enfants.

Pourquoi un Projet Pédagogique ?

- Pour proposer aux familles un accueil adapté aux enfants, tout en faisant de ce temps d'accueil un temps de loisirs, de découverte, d'apprentissage, de rencontre...
- Pour que chaque animateur connaisse les objectifs poursuivis lors des différents temps d'accueil proposés à l'ALSH (matin, midi et soir).
- Pour que chaque personne de l'équipe d'animation puisse trouver sa place, tout en étant en totale cohérence avec les objectifs fixés dans le Projet Pédagogique et aussi dans le projet éducatif de la ville.

Le projet pédagogique est évolutif au fil de l'année. il ne reste pas figé. Chacun est amené à proposer ses idées.

INTENTIONS EDUCATIVES :

La Ville de Saint-Claude affirme sa volonté d'orienter son action dans le sens des valeurs consacrées par la convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 Novembre 1989, ratifiées par le Parlement français le 02 Juillet 1990.

Pour ce mandat, la municipalité souhaite s'engager sur les objectifs inscrits dans les articles 24 et 29 de la convention internationale des droits de l'enfant, à savoir :

- Permettre à l'enfant le droit de jouir du meilleur état de santé possible, y compris de disposer d'aliments sains et d'eau potable. Cela inclue l'information sur les risques de pollution du milieu naturel,
 - Favoriser l'épanouissement de la personnalité et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques à travers l'utilisation de ses 5 sens, -
- Inculquer à l'enfant le respect des milieux naturels.



LES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET PEDAGOGIQUE :

DE LA VILLE DE SAINT-CLAUDE

La ville de Saint-Claude souhaite contribuer à l'éducation des citoyens de demain par la mobilisation de ses services dans la mise en œuvre d'un projet éducatif. La municipalité affiche sa volonté en créant les conditions d'appropriation de valeurs fondamentales qui reposent sur « l'environnement et la citoyenneté ».

Il est avant tout un projet d'équipe, établi pour servir de table d'orientation à l'ensemble des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'appuie sur des savoirs et des valeurs, il est au service de la qualité de l'accueil des enfants.

Une valeur est une représentation synthétique des convictions et comportements qu'un individu (ou groupe d'individus) considère comme important.

Tous les moyens humains et matériels doivent être activés valorisés afin que ce projet vive au-delà des simples murs des différentes structures.

CITOYENNETÉ ET ENVIRONNEMENT

Chaque enfant devra être accompagné afin qu'il prenne conscience du monde auquel il appartient, dans le but de devenir citoyen responsable de demain. Toutefois, son individualité et son stade de développement devra être respecté de manière à ce que chacun atteigne l'objectif à son rythme.

Le projet éducatif préconise l'utilisation des 5 sens afin que chaque enfant puisse s'épanouir en fonction de ses propres capacités.

« Le toucher »

Ce sens est l'un des premiers que l'enfant peut développer dès la naissance. Au travers du toucher, il va découvrir ses premières sensations et renforcer ses liens avec la nature qui l'entoure.

« L'ouïe »

L'ouïe est le second sens le plus aiguisé dès la naissance. Si tout le monde est en capacité d'entendre le monde qui l'entoure. C'est bien en travaillant son écoute que l'enfant pourra développer ses relations citoyennes.

« Le goût »

Travailler ce sens permet à l'enfant de partir à la découverte de toutes les richesses que la nature lui offre et ainsi prendre plaisir à goûter de nouvelles saveurs.

« L'odorat »

Indissociable du goût, l'enfant doit prendre conscience que ce sens peut être fragilisé par une dégradation de la qualité de l'air. L'écocitoyenneté pourra être l'élément moteur de la préservation de ses émotions.

« La vue »

La découverte visuelle de son environnement permet à l'enfant d'élargir ses perspectives et son ouverture au monde.

LE RESPECT

Accompagner chaque enfant pour qu'il prenne conscience du groupe, de la collectivité et pour en devenir citoyen acteur à part entière, tout en respectant son individualité et son stade de développement.

« L'enfant est une personne »

L'enfant a des droits, mais aussi des devoirs qui sont, au sein de la structure notamment, des règles de vie commune qui devront être mises en place avec l'équipe d'animation.

Droits de l'enfant

- Prendre en compte son individualité, sa personnalité et ses différences au sein du groupe.
- Adopter une attitude et des gestes bienveillants.
- Etre à l'écoute de l'enfant avec attention, considération et ne pas le laisser sans réponse.
- Offrir un accueil qui réponde à ses besoins physiques, affectifs ainsi qu'à ses rythmes.
- Favoriser son épanouissement et son autonomie.
- Le respect se décline par un gestuel prévenant, par un verbal ton et vocabulaire juste, non agressif. L'égard particulier porté à chaque enfant par chaque professionnel se manifeste par l'écoute, l'observation et la disponibilité.

Devoirs de l'enfant

- L'enfant doit écouter les adultes et ses camarades quand ils lui adressent la parole.
- L'enfant ne doit pas utiliser la violence physique ni verbale.
- L'enfant doit respecter et partager le matériel et les jeux mis à disposition.
- L'enfant doit accepter l'autre avec ses différences (origines sociales ou culturelles, handicaps, etc...).
- Le respect mutuel crée ainsi les conditions favorables au vivre ensemble et à l'expression de chacun.
- Le respect des règlements intérieurs de chaque structure est fondamental, les enfants doivent s'y conformer.

Engagements des parents

Les échanges sont nécessaires entre les parents et les professionnels afin de tisser un lien autour de l'enfant dans une cohérence éducative et le respect de leur diversité familiale.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation à donner à leurs enfants, dans l'intérêt de ceux-ci

Les parents prennent connaissance des règlements intérieurs. Ils acceptent les différentes clauses et s'engagent à les respecter.

Le projet pédagogique est un document de travail rédigé par le directeur et son équipe. L'équipe fixe en début d'année des objectifs à atteindre et cherche les moyens de réaliser ceux-ci. C'est-à-dire de réfléchir sur l'organisation complète de l'Accueil de Loisirs (Fonctionnement) en fixant un cadre commun. C'est un document de référence de l'équipe. Durant l'année ces objectifs sont évalués et rediscutés par l'équipe. Le projet pédagogique est complété par le règlement intérieur commun à toutes les structures municipales, avec toutefois certaines spécificités en fonction de l'âge des enfants accueillis et du type d'accueil : A. L péri et extrascolaire (document joint en annexe).

Découvrir son environnement

Action 1 : Mon petit Jardin :

Création d'un jardin dans la cour de l'école, planter, semer, patouiller, recollecter, déguster, découvrir. Atelier les lundis à partir du printemps, et sur des temps informel les midis et les soirs de la semaine.

Les indicateurs de réussite : Nombre d'enfants présents à l'activité, et récolte abondante.

Action 2 : Embellissement du jardin :

Nettoyage, peinture et réalisation d'une fresque décorative sur le thème du jardin.

Action 3 : Fête du jardin en juin, inauguration dégustation avec les parents.

Les indicateurs de réussite : Enthousiasme et intérêt des enfants pour participer à cette activité
Nombre de parents présents à la fête et intérêt qu'ils porteront pour celui-ci.

S'ouvrir sur l'extérieur

Action 1 :

- Découverte des vitrines de magasin lors événements.
- Visite de la galerie des artistes, activités autour de la peinture.
- Echange avec d'autre accueil de loisir de la Ville de Saint-Claude.
- Visite de la Médiathèque.

Avant une sortie les enfants rassemblés rappellent à l'animateur les règles et le comportement à adopter sur la route et en ville. (Respect des feux vert et rouge, passages piétons, bien se ranger deux par deux, pas de bousculades...)

Les indicateurs de réussite : Enthousiasme et intérêt des enfants pour participer à cette activité.

Action 2 :

- Rencontre avec l'Accueil de Loisirs du Centre (passerelle grande section maternelle, CP). Organisation de jeux de connaissance, jeux de coopération, chants, danses et activités manuelles.

Les indicateurs de réussite : Intérêt des enfants lors des rencontres. Evolution de leurs capacités à communiquer avec d'autres personnes (adultes et enfants).

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Type d'accueil : Accueil de Loisirs périscolaire

Organisateur : Commune de Saint-Claude Hôtel de ville 32, rue du pré 39200 SaintClaude

Période de fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire.

Horaires de fonctionnement :

- Le matin pour l'accueil : 7h00 à 8h30
- Le midi pour la restauration : 11h30 à 13h30
- Le soir pour l'accueil : 16h30 à 18h30 **Public** :

52 enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs. Ce qui représente 48 familles.

L'Accueil de Loisirs prend en charge les enfants de 2 à 6 ans scolarisés à l'école Maternelle Rosset. Il s'agit d'enfants domiciliés en grande majorité au centre-ville, mais certains habitent dans des communes avoisinantes.

Effectifs :

- Accueil du matin : 15 enfants en moyenne
- Restauration : 40 enfants en moyenne
- Accueil du soir : 20 enfants en moyenne

Mise à disposition des locaux :

L'accueil se situe au centre-ville, rue des écoles. Il est mitoyen avec l'école du Centre bas. Il est situé au premier étage de la maternelle Rosset.

Les espaces mis à disposition sont les suivants :

- La cour extérieure avec toboggan et trottinettes de l'école mis à disposition pour l'accueil de loisirs.
- Une salle de jeux / motricité.
- Une salle de restauration qui devient salle d'activités le matin et le soir. ○ Un coin bibliothèque.
- Du mobilier adapté aux enfants de maternelles (Tables de restauration et chaises basses, petits canapés...)
- Matériel pédagogique adapté (ciseaux, crayons, peintures...) ○ Jeux de sociétés, jeux coopératifs.
- Une cuisine équipée pour la liaison froide.
- Deux salles de sieste.
- Deux sanitaires adaptés aux enfants de moins de 6 ans.
- Un coin bureau avec un ordinateur et une imprimante.
- Une armoire à pharmacie (avec deux trousse à pharmacie pour les sorties)

Environnement et équipements :

L'accueil de loisirs est idéalement situé au centre-ville. Il se trouve à proximité d'établissements culturels, 2 musées, un caveau des artistes, une Médiathèque ainsi qu'un parc de jeux plein air.

L'ALSH dispose d'un ascenseur pour faciliter l'accès à l'étage pour les parents qui possèdent une poussette et pour les personnes à mobilité réduite. Il est aussi équipé d'un système de télé surveillance. Toutes personnes voulant rentrer à l'AL est tenu de sonner.

Equipe éducative :

Elle se compose de :

- Une directrice diplômée BAFA, BAFD
- 1 agent technique BAFA
- 3 animateurs diplômés BAFA

Soit 2 personnes le matin selon effectif, 5 personnes le midi et 3 personnes le soir

Du personnel remplaçant renforce les équipes en cas de besoin (personnel absent, hausse des effectifs).

Entretien des locaux :

L'entretien des locaux est effectué par un agent technique, responsable aussi de la mise en chauffe et de la préparation des repas. Elle est présente de 10h30 à 14h30 afin de mettre en place les services des enfants, s'occuper de la vaisselle et d'entretenir le restaurant scolaire. C'est une personne qualifiée (normes HACCP) et qui fait partie intégrante de l'équipe. Le gros du ménage est fait lors des vacances scolaires (40 heures par an).

Dispositif de financement :

La municipalité alloue tous les ans une somme d'argent pour l'AL. Elle permet de financer l'achat du matériel pour les activités, des jeux (590€ Euros pour 2024). La mairie gère le financement des équipements spécifiques (mobiliers par exemple) et des travaux à réaliser à l'accueil de loisirs. Les souhaits d'investissement sont demandés par le directeur en octobre de l'année suivante. Une enveloppe est aussi mise à disposition de l'achat alimentaire (147€)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Respecter les rythmes de l'Enfant en tenant compte de sa courbe biologique.

L'animateur se doit d'être à l'écoute et adapter son intervention pour respecter le rythme de chaque enfant.

Respecter les rythmes biologiques de chacun c'est prendre en compte les matins difficiles, les longues journées de classe, les baisses d'énergie...

Pour les plus petits une sieste a été instaurée après le repas. 15 enfants font la sieste dans le dortoir de la classe des petits en bas et 17 enfants dans le dortoir de la classe des moyens en haut.

Les temps forts (activités proposées par l'animateur) et les temps calmes (pendant lesquels l'enfant joue seul, se repose ou choisit de ne rien faire) doivent être alternés sur la journée. Les propositions des animateurs doivent être adaptées à l'âge des enfants.

Exemple d'activités :

Le matin les animateurs installent des « coins » jeux pour que dès l'arrivée des enfants à l'AL ils puissent jouer à leur rythme. (Coin livres, coin jeux de sociétés, coin dessins, coin garage / voitures...)

Amener l'enfant à accéder à l'autonomie et à la prise de responsabilités.

Les animateurs amèneront l'enfant à devenir autonome en proposant un vaste choix d'activités et en favorisant son statut d'acteur dans le choix de ses loisirs. L'équipe d'animation a mis en place des règles de sécurité et de fonctionnement.

Ainsi le matériel mis à disposition des enfants est adapté à leur âge pour qu'ils puissent l'utiliser en totale autonomie, sans danger.

Lors du temps de la restauration scolaire, il est important d'amener l'enfant à l'autonomie et à la responsabilité, il apprendra progressivement à se servir de son couteau et de sa fourchette, à goûter à tout, à se servir seul **mais ne sera jamais forcé de manger.**

L'adulte ne doit pas faire à la place de l'enfant mais tout mettre en œuvre pour qu'il soit capable de faire « seul ».

Exemple d'activités :

Des « chefs de tables » sont désignés à la fin du repas afin de débarrasser la table, nettoyer et aider.

Apprendre à vivre en groupe et éduquer au respect de soi, des autres et de l'environnement.

Le souhait de l'équipe est de travailler sur l'acceptation des différences de chacun et d'en faire une richesse et une force pour le groupe.

L'enfant doit accepter les différentes règles en collectivité et savoir les appliquer. En effet, dès le plus jeune âge, l'enfant va construire, apprendre à se comporter en société pour devenir un adulte responsable (un citoyen).

L'apprentissage des règles de base (politesse, tolérance...), permettra à l'enfant une intégration complète dans le groupe, favorisera les relations entre enfants, entre enfants et adultes.

L'enfant devra respecter :

- Ses camarades, les animateurs, un langage vulgaire ou des gestes violents sont donc proscrits.
- Le règlement intérieur du centre d'accueil. - Le matériel et des locaux utilisés.
- L'environnement par des actions simples (éviter gaspillage nourriture, eau...)

Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse. C'est pour cela que nous mettons en place des actions de réparations en faveur de la collectivité (sanctions). Toutes sanctions est à penser en tant qu'occasion d'éducation, elle est là pour ouvrir un nouveau commencement. De la simple excuse à la réparation concrète d'un dégât commis, il s'agit de permettre à l'enfant de reconnaître sa faute.

L'attitude des animateurs devra permettre à chacun de vivre dans de bonnes conditions matérielles, affectives et physiques. Pour cela il devra tenir compte de l'Enfant en tant qu'individu à part entière, avec ses besoins, ses différences.

Les animateurs doivent se montrer disponibles pour trouver des solutions avec eux, gérer les conflits, amener les enfants à s'aider mutuellement et à être à l'écoute des autres.

L'animateur devra également veiller à l'hygiène corporelle de l'enfant, le respect de soi et des autres commence par là.

Assurer la sécurité et le bien être de l'Enfant.

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Pour cela il est nécessaire de connaître la réglementation du Service Enfance petite Enfance (taux d'encadrement...), mais également d'être à l'écoute de l'enfant.

L'animateur présent pendant les temps libres et le temps d'activité veille à la plus grande vigilance.

Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité lors de trajets hors de l'établissement.

Tout déplacement seul et non autorisé par les adultes sont interdits.

Lors des déplacements à l'extérieur de l'AL, les animateurs emportent une trousse à pharmacie.

Le choix du matériel mis à disposition ne doit pas présenter de danger pour les enfants.

En cas d'accident, les animateurs doivent reporter dans un registre d'infirmerie la nature des lésions des enfants et d'en informer le directeur. Prévenir les parents que l'enfant est tombé peut s'avérer utile. En informer aussi les enseignants. Une déclaration d'accident est faite pour les cas les plus graves (intervention des pompiers, lunettes cassées...). Cette déclaration est signée par le directeur du Pôle Education Jeunesse et Sports.

Les enfants peuvent partir de l'accueil du soir avec l'un des deux parents ou une personne nommée par la famille.

L'action de l'animateur doit s'inscrire dans une démarche éducative et accompagnatrice de l'enfant dans ses découvertes sociales, en étant attentif au comportement de celui-ci et en restant à son écoute.

L'équipe veillera à faire des temps d'accueil, de repas, ou temps informel, des moments de qualité, d'échanges et d'apprentissages.

Favoriser l'épanouissement de l'enfant.

L'accueil réservé à l'enfant doit lui permettre d'avoir une vie équilibrée.

L'équipe lui proposera des activités ludiques, lui fera découvrir différents matériaux, créera une atmosphère qui lui permettra de « Rire, jouer, rêver, réfléchir, inventer, imaginer, créer, dialoguer... ».

Ces besoins seront concrétisés par le biais d'activités manuelles, de chants, de danses, de jeux, de lecture d'histoires, d'ateliers de motricité...

Pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, l'animateur devra également : -

Être à son écoute et lui permettre de s'exprimer.

- Encourager l'enfant dans ses relations avec les autres enfants, les animateurs.

- Permettre l'apprentissage de la vie en groupe.

- Ne pas faire à sa place

- Permettre à l'enfant d'essayer de faire seul pendant les activités, le repas (se servir, couper ses aliments, gérer, partager.)

- Ne pas le forcer à faire une activité, mais le motiver et l'encourager, participer à l'activité avec lui.

Permettre à l'Enfant de découvrir et de pratiquer des activités répondant à ses besoins.

L'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement dans l'activité. Les animateurs proposeront des activités variées pour répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

En proposant un large choix d'activités manuelles, de jeux, d'échanges à l'enfant, l'équipe l'aide à trouver sa place et se faire plaisir.

L'activité doit être une source d'enrichissement pour les enfants. En développant un savoir faire, en faisant travailler l'imaginaire... elle peut permettre de révéler des dons...

Exemple d'activités :

Nous favorisons les activités créatives et enrichissantes. Nous allons à la médiathèque pour découvrir de nouvelles histoires. Nous visitons des expositions à la galerie des artistes.

Sensibiliser l'Enfant par rapport à l'hygiène.

Habituer l'enfant à une hygiène correcte c'est : -

Veiller à la propreté des lieux utilisés.

Instaurer des passages réguliers aux toilettes (apprendre à se laver les mains).

Attention : les sanitaires ne constituent pas une aire de jeux.

- Les passages aux toilettes se font avant et après le repas afin de limiter les déplacements dans la salle de restaurant.

- Vérifier la tenue vestimentaire (adaptée aux conditions météorologiques) - Lui assurer une bonne hygiène alimentaire grâce à une alimentation équilibrée. - S'assurer que les repas sont pris dans le respect des règles d'hygiènes imposées par les services compétents.

-L'hygiène buccaux dentaire pour les grandes sections

Exemple d'activités :

Un projet sur l'importance d'une bonne hygiène et d'une bonne alimentation à été créer avec les enfants sous forme image

Développer les relations avec les parents, l'Ecole, les autres structures municipales (crèche, centre sociaux...) et les différents partenaires.

Il est important de faire le lien entre les différents moments de la journée de l'enfant, c'est pourquoi un certain nombre de relations devront se concrétiser.

Des relations régulières avec les familles sont forcément nécessaires pour assurer le suivi des enfants et ne doivent donc pas se résumer à des rencontres uniquement en cas de problème.

Après la famille, l'Ecole tient un rôle important dans l'Education de l'enfant.

C'est pourquoi il est nécessaire d'échanger, confronter nos impressions, notre ressenti sur les enfants avec les enseignants.

Les animateurs présents le matin, midi et soir sont les relais de l'information.

D'autre part, l'accueil de loisirs peut faciliter le relais d'informations entre les familles et l'école.

Le directeur participe aux conseils d'école. C'est très important puisque cela permet de se rencontrer pour échanger à partir d'une vision globale de la vie de l'enfant.

Parallèlement, pour assurer la cohérence des Accueils de Loisirs, se questionner sur notre pratique, avoir des réponses à nos questions d'ordre pratique, des échanges réguliers s'effectue en mairie et notamment avec la responsable du Service Enfance et Petite enfance Mme TUYSENS Nadine

Pour terminer, nous sommes également en contact avec les autres services de la Ville (services techniques, bibliothèque, autres centres d'accueils...)

Exemples d'activités :

Nous organisons une exposition photos lors de la fête de l'école afin de retranscrire la vie à l'accueil de loisirs. Moments d'échanges avec les parents. Tout au long de l'année des échanges avec l'accueil de loisirs primaire du Centre sont organisés. Ainsi les futurs CP connaissent déjà les locaux.

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

Objectifs opérationnels

Accueil du matin :

Horaires : 7h00 à 8h30

Encadrement : 2 animateurs

Lieu : Salle de restaurant

L'accueil du matin est une passerelle entre « la maison » et l'école.

L'animateur ne doit pas être exigeant avec les enfants (réveil difficile, rythme trop rapide.) Les arrivées sont échelonnées.

Un coin livres est installé pour les enfants qui ont un réveil difficile et des coins jeux, dessins, coloriages sont proposés dans le calme.

Les enfants sont remis aux enseignants qui les prennent en charge à partir de 08h20.

Restaurant scolaire :

Horaires : 11h30 à 13h30

Encadrement : 1 directrice, 3 animatrices, 1 personne technique

Lieu : Salle de restaurant

Les repas sont livrés le matin même en liaison froide, par une société 1001 repas. Ils sont stockés en chambre froide et remis en température pour être servis dans le respect des règles de sécurité alimentaire (H.A.C.C.P.)

Le repas s'effectue en un ou deux services selon l'effectif

Un premier service pour les plus petits (2-3 ans) suivi de la sieste.

Le deuxième service pour les plus grands (4-6 ans)

Pendant que les enfants du 1er service sont à table, les enfants du 2ème service jouent dehors ou dans la salle de jeux (si les conditions météorologiques sont mauvaises).

Les plats sont apportés sur la table par l'adulte mais l'enfant se sert seul pour apprendre à gérer son appétit et le partage équitable.

Pendant le repas, le rôle de l'animateur consiste à « Favoriser l'autonomie » en donnant des responsabilités aux enfants :

- Apprendre à se servir seul, couper sa viande, gérer son assiette, partager avec les copains, débarrasser la table...).
- Permettre à l'enfant de se familiariser avec la nourriture, développer l'apprentissage du goût. « J'ai le droit de ne pas aimer mais je goûte avant de dire que je n'aime pas ».
- Acquérir des notions d'hygiène corporelle (lavage des mains avant et après le repas).

A la fin du 1^{er} service, tous les enfants partent faire la sieste. Un groupe dans le dortoir de la classe des petits en bas, et un autre groupe dans le dortoir du haut. Une animatrice est présente pour la sieste du bas et une animatrice pour la sieste du haut. A 13h20 l'ATSEM de la classe prend le relais. Moment aussi important pour échanger sur les enfants.

Accueil du soir :

Horaires : 16h30 à 18h30

Encadrement : 2 animatrices et une directrice.

Lieu : salle de restaurant, cours et salle de jeux.

A 16h30 les animateurs récupèrent les enfants dans les classes. Les informations sont données par les enseignants pour les familles.

Les enfants commencent par un goûter (fourni par les parents). Les produits frais qui présentent des risques en cas de rupture de la chaîne du froid ne sont pas acceptés.

Le temps du goûter est environ d'une 1/2 heure. Les enfants prennent leur « temps ». C'est un moment d'échanges avec les copains et les animateurs.

Un passage aux toilettes s'effectue avant et après le goûter (lavage des mains).

Ensuite, les animateurs mettent en place les jeux et les activités.

Un programme d'animation est affiché dans le hall pour les activités du soir :

Visites de musées, ateliers cuisine, chasse aux trésors, activités en partenariat avec l'Accueil du centre, activités manuelles, découverte des fruits et légumes de saison chez le primeur, jeux de coopération, etc....

Après 18h30, les parents qui récupèrent leurs enfants doivent signer la feuille de présence.

L'accueil du soir est également un moment d'échanges et de communication avec les parents, l'animateur assure le lien entre les parents et les enseignants.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Responsabilité du directeur :

Le directeur de l'AL a un rôle fondamental, il est garant de son bon fonctionnement. Il est le moteur de l'équipe, par son dynamisme et son écoute, il doit stimuler, encourager, conseiller les animateurs. Il reste animateur avant tout.

Ses missions consistent à :

- Mettre en application le Projet éducatif des organisateurs. - Rédiger le projet pédagogique avec les animateurs - Former son équipe.
- Veiller au respect des règles de sécurité.
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants.
- Régler les problèmes matériels.
- Aider les animateurs à la mise en place des activités.
- Rencontrer les parents, les enseignants, partenaires...

Le directeur dispose durant l'année scolaires d'heures en plus pour rencontrer son équipe lors de réunions, gérer le travail administratif, participer avec le coordinateur le PEJS aux réunions avec les autres directeurs. Avoir des échanges avec notre PEJS service à la Mairie.

Responsabilité de l'animateur :

L'animateur est celui qui va faire passer de bons moments aux enfants dont il a la responsabilité. C'est le référent de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Il veillera donc à son comportement et sera respectueux envers les autres, enfants et adultes.

Ses missions consistent à :

- Participer aux activités qu'il propose : préparation, animation et rangement,
- Adapter son intervention à l'état des enfants (fatigue, énervement, besoin de calme ou de se défouler...)
- Gérer le matériel, le temps.
- Etre à l'écoute des enfants

Pour cela il doit :

- respecter les consignes de sécurité,
- être présent physiquement et mentalement,
- être enthousiaste,
- être tolérant,
- faire preuve de bon sens,
- respecter le matériel et son environnement.

Il doit également entretenir de bonnes relations :

- Avec les familles et le personnel enseignant pour être crédible dans les choix et les décisions prises en direction des enfants.
 - Avec la mairie : Par des échanges avec le service Education Enfance Transports ainsi que des réunions de directeurs avec la coordinatrice Enfance Petite Enfance.
 - Avec l'équipe : Des réunions d'équipe sont mises en place pour résoudre les problèmes rencontrés et améliorer l'organisation pour le bien être des enfants (projet pédagogique, règlement intérieur, programme d'animation.)
- L'équipe dispose de 36 heures de réunion à répartir sur toute l'année. (Pour les animateurs présents lors de l'accueil du soir).
- L'animateur devra se montrer responsable et utiliser son autorité auprès des enfants pour garantir leur sécurité.
- Une bonne ambiance au sein de l'équipe est primordiale afin d'éviter des répercussions négatives sur les enfants

Mon Rôle d'animateur...

SAVOIR ETRE

Analyser la situation.
 Gérer son autorité.
 Réfléchir sur mon rôle d'animateur.
 Réfléchir sur le fonctionnement en place.
 Se remettre en question et accepter la critique
 Etre polyvalent.

S'ADAPTER

**ETRE
PEDAGOGUE**

ANIMER

Donner envie aux enfants, susciter la motivation.

Proposer des activités, les mener, les animer.

Etre à l'écoute des envies des enfants.

Assurer la vie quotidienne.

Toujours avoir en tête les objectifs (pourquoi je mène cette activité ?).

Accompagner l'enfant (faire avec et non à la place).

L'évaluation

L'évaluation dans notre travail de directeur, d'animateur s'effectue de façon continue à l'accueil de loisirs au cours de l'année :

- Lors de la vie quotidienne (respect des rythmes, participation des enfants...)
- Lors de la mise en place des projets d'activités (choix, objectifs mis en place, diversité, constat....)

Des réunions s'effectuent ensemble (directeur et animateurs) pour évaluer notre travail au quotidien. Les animateurs disposent d'heures de préparations d'activités pour apporter et répondre au maximum à la demande des enfants. L'avis et la parole des enfants et des parents sont sources d'enrichissement pour nos activités (bilan et réunion avec les enfants, rencontre avec les parents...)

L'évaluation des animateurs se fait une fois par an (mois de juin). C'est un moment de rencontre avec le directeur afin de faire le bilan de l'année écoulée, moment d'écoute afin de recenser les besoins (demande de formations) et savoir s'il y a eu des difficultés ou non dans le travail. Bien sûr le directeur reste à l'écoute et rencontre les animateurs quand ils le souhaitent.

Contacts et infos :

L'Accueil de Loisirs de la Maternelle Rosset est placé sous l'autorité du SEPE de la Mairie de Saint-Claude.

Seuls les enfants scolarisés à la maternelle Rosset peuvent fréquenter cet accueil.

Il est représenté par une directrice, madame, SEKKAOUI JESSY joignable le midi et durant les temps d'accueil du Lundi et vendredi soir, les jours scolaires au 03.84.45.74.25

Conlusion

L'animateur doit être capable d'observer les jeunes enfants pour déceler leurs besoins, leurs envies, leurs difficultés.

Il doit les accompagner dans leur apprentissage de la vie pour qu'ils deviennent les adultes de demain.

Les enfants doivent trouver en nous des adultes référents, disponibles, à l'écoute. Les enfants nous prennent souvent en modèle, à nous de nous montrer responsables et respectueux. Communication, Respect des uns et des autres, Franchise et Confiance sont les maîtres mots qui nous permettrons de mener à bien notre mission auprès des enfants.

A Saint-Claude le 04 Novembre 2024

La directrice : SEKKAOUI JESSY